

Commission des finances, Conseil communal de Montanaire

Conseil communal du 5 février 2013

PREAVIS MUNICIPAL N° 2/2013 Budget 2013

La commission des finances s'est réunie le lundi 21 janvier 2013 en présence de Monsieur Claude-Alain Cornu, municipal, qui a donné toutes les explications nécessaires.

Il est relevé qu'il s'agit d'un budget résolument prudent et présentant quelques incertitudes, compte tenu de la fusion.

La CF relève les points suivants :

- Les différents tarifs de location (Grandes salles, refuges) ainsi que l'impôt sur les chiens ont été abaissés.
- Le budget tient compte d'un taux d'imposition abaissé à 70%. Les 2 points relatifs à la réforme policière représenteraient une recette supplémentaire de Fr. 110'000.-.
- L'excédent, hors-aide fusion, se monte à Fr. 24'300.-.

Sur ce dernier point, il est important de noter que sans l'augmentation du poste « couche de population » de la péréquation (Fr. 350.-/habitant dès 1'000 habitants au lieu de Fr. 100.-), le budget présenterait un déficit d'environ Fr. 300'000.-.

Ce revenu (couche population) est garanti par le système péréquatif actuel. Toutefois, la commission des finances considère que la contribution unique d'incitation à la fusion (~1'970'000.-) devrait être réservée à l'avenir pour des investissements et non pour les dépenses courantes de la Commune.

La commission propose au conseil communal d'accepter le budget présenté avec Fr. 2'002'300.- d'excédent pour un total des charges de Fr. 9'210'700.-- et un total des revenus de Fr. 11'213'000.—.

Montanaire, le 5 février 2013, pour la commission des finances :



Th. Gallandat



J.F. Pache



J.-L. Pidoux



P.-A. Portmann



Rapporteur: Y. Chammartin